

ANIMATEUR·TRICE

LOISIRS TOUS PUBLICS



INFO

MODALITES D'ACCES

Formation initiale

Formation continue

Apprentissage

Eligible CPF (237749)

LIEUX DE FORMATION

Saint-Brieuc

CONTACTER
L'EQUIPE CONSEIL
ORIENTATION
DEPUIS NOTRE
SITE WEB

askoria.eu

MÉTIER

Quelles missions ?

Activités sportives, culturelles, artistiques... l'animateur socioculturel propose de nombreuses activités à destination de publics variés : enfants, adolescents, personnes âgées... Il encadre des activités dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte.

Son objectif est de **favoriser l'épanouissement et la créativité** des personnes accompagnées, en :

- favorisant l'échange d'idées et les activités de groupe.
- développant la créativité et l'expression personnelle.
- proposant des activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou ludiques.
- sensibilisant au développement durable, aux arts, aux sciences...

Où travailler ?

L'animateur socioculturel exerce dans des établissements très variés : centres de loisirs, clubs de vacances, foyers de jeunes travailleurs, maisons de retraite, structures jeunesse et de quartier, centres culturels.

Quelles qualités ?

- **IMAGINATIF**
Faire preuve de créativité pour monter et animer des projets stimulants.
- **BIENVEILLANT**
Ecouter et dialoguer dans un cadre sécurisant.
- **RESPONSABLE**
Encadrer un groupe et responsabiliser les personnes afin qu'elles développent leur autonomie.
- **MOTEUR**
Transmettre une énergie pour donner envie de s'investir dans les activités.

FORMATION

1 Brevet professionnel

BPJEPS LTP

Spécialité Animateur mention « Loisirs tous publics ».

Niveau 4 (équivalent Bac)

Parcours de formation en 12 mois.

**Nomenclature européenne en vigueur depuis le 8 janvier 2019*

En alternance

605 H de formation à ASKORIA.

1 141 H de stages professionnalisant, dont une partie en direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (accueil de loisirs, centre de vacances...).

4 Unités capitalisables

UF 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UF 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UF 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (acm).

UF 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

S'INSCRIRE EN FORMATION

#1 - Valider les pré-requis auprès d'une conseillère.

#2 Renseigner un dossier d'inscription.

#3 Passer l'épreuve d'admission.



70% de réussite
au diplôme en 2020 à ASKORIA,
soit 9 diplômés.es.

